



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le quatorze avril à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} avril 2010, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme MOULY, Mme ROUGER, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE.

Etaient excusés : Mme BOURGEOIS (pouvoir à M. VINDÉOU), M. BEUZELIN (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Etaient absents : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE (vote relatif au parrainage du 16^{ème} Bataillon de chasseurs), M. CARDONI.

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (7abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE).



QUESTIONS ORALES

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de Mme DEBRENNE-DEHAY, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes » relative à la carte scolaire 2010/2011.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus verts de Vincennes relative à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Mme MONIN, Conseillère municipale chargée de l'éco-citoyenneté, répond à une question de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe des Elus verts de Vincennes relative à la création d'une Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) et le développement du bio sur la Ville.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le compte rendu de la séance du 17 février 2010.**

FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

Concernant le budget primitif 2010 de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix :**

- ▷ **un amendement** du groupe socialiste visant à porter la ligne budgétaire 64111 (rémunération principale) à 16 114 500 €, l'augmentation de dépense sera gagée par la diminution du même montant de la ligne budgétaire 022 (dépenses imprévues), ramenée à 280 500 €.

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **un amendement** du groupe socialiste visant à porter la ligne budgétaire 657358 (Caisse des écoles) à 4 439 750 €, l'augmentation de dépense sera gagée par la diminution du même montant de la ligne 023 (virement à la section d'investissement); la baisse de cette recette d'investissement étant elle-même compensée par le recours à l'emprunt porté à 10 400 000 € (article 1641).

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **un amendement** du groupe des élus Verts de Vincennes visant à abonder de 130 000 € la ligne budgétaire 657361 (Caisse des écoles), dépense supplémentaire gagée sur la diminution du même montant de la ligne 022 (dépenses imprévues).

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **un amendement** du groupe socialiste visant à porter la ligne budgétaire 657361 (CCAS) à 969 500 €, l'augmentation de dépense sera gagée par la diminution du même montant du chapitre 023 (virement à la section d'investissement) ; la baisse de cette recette d'investissement étant elle-même compensée par le recours à l'emprunt porté à 10 400 000 € (article 1641).

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **un amendement** du groupe des élus Verts de Vincennes visant à abonder de 66 000 € la ligne budgétaire 657362 (CCAS), dépense supplémentaire gagée sur la diminution du même montant de la ligne 022 (dépenses imprévues).

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **un amendement** du groupe socialiste visant à porter le chapitre 21 à 8 335 455 € ; cette augmentation de dépense sera gagée par un recours à l'emprunt (article 1641) porté à 12 300 000 €.

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU,

Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (7 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le budget primitif pour l'exercice 2010, qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le budget principal de la Ville à 123 158 700 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 405 340 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2010, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 380 800 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2010, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 181 000 €.**
- ▷ **FIXE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **les taux de la fiscalité directe locale pour 2010 à 13,44 % pour la taxe d'habitation, à 17,61 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 64,09 % pour la taxe sur le foncier non bâti et à 17,30 % pour la compensation-relais.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL), **de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2010 à 5,25 % sur l'ensemble du territoire de Vincennes.**
- ▷ **AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions passées avec les associations suivantes afin de notifier les subventions communales 2010 :**

à l'unanimité,

Festival AMERICA	80 000 €
Vincennes en concert – Prima la musica	50 000 €
Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés	45 000 €
Clubs, loisirs, découvertes	150 000 €
Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat, PACT de Vincennes	50 000 €
VILCENA	10 000 €

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE)

Espace Daniel-Sorano	475 000 €
----------------------	-----------

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE),

Association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz 300 000 €

- ▷ **VOTE, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), l'attribution de subventions municipales 2010 aux associations patriotiques suivantes pour un montant de 12 000 € :**

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	1 500 €
Amicale des anciens de la 2 ^{ème} D.B - Section de Vincennes.	100 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	150 €
AMOPA 94	100 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	300 €
Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/ Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/ AORRV)	300 €
Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) - Section Val-de-Marne	500 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outre-mer	800 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	300 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	1 000 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés (exceptionnelle)	1 700 €
Fondation de la France libre	400 €
Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque	150 €
Médaillés Militaires - 192 ^{ème} section	800 €
Société nationale de la Légion d'honneur	300 €
Souvenir français (exceptionnelle)	1 000 € 500 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	100 €
Union nationale des combattants - 70 ^{ème} section (exceptionnelle)	1 000 € 1 000 €

- ▷ **VOTE une première répartition des subventions municipales aux associations culturelles suivantes pour un montant de 54 300 € :**

à l'unanimité,

Amicale des artistes français	(Exceptionnelle)	1 000 €
Arts en mouvements	(Exceptionnelle)	1 500 €
Association Compagnie Le dahu	(Exceptionnelle)	1 000 €
Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé	(Exceptionnelle)	1 000 €
Au pied de la lettre	(Exceptionnelle)	1 000 €
Chœur "Chanter"	(Exceptionnelle)	1 000 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	(Exceptionnelle)	1 000 €
Club micronet Vincennes		1 500 €
Collectif du bonheur intérieur brut	(Exceptionnelle)	2 500 €
Collectif zone libre	(Exceptionnelle)	1 000 €
Compagnie Altaïr	(Exceptionnelle)	1 500 €
Compagnie Sandrine Anglade	(Exceptionnelle)	3 000 €
Ensemble choral de Vincennes	(Exceptionnelle)	1 000 €
Glossolalie	(Exceptionnelle)	1 000 €
Groupe chansons tonalités	(Exceptionnelle)	1 000 €
Harmonie municipale de Vincennes	(Exceptionnelle)	1 500 €
La compagnie des papillons dans le ventre	(Exceptionnelle)	1 000 €
La conférence au village		300 €
La Guirlande	(Exceptionnelle)	3 000 €
La Ronde des Savoirs		500 €
Les comédiens du Château	(Exceptionnelle)	1 500 €
Les échecs de Vincennes		3 500 €
	(Exceptionnelle)	1 000 €
Pourquoi pas	(Exceptionnelle)	500 €
Société des amis de Vincennes	(Exceptionnelle)	3 000 €
Union philatélique de l'Est parisien	(Exceptionnelle)	500 €
Vincennes aquarelle	(Exceptionnelle)	500 €
Vincennes images		500 €

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE),

Association des musiques pour adultes au Conservatoire - AMAC		17 000 €
---	--	----------

▷ **VOTE, à l'unanimité, l'attribution de subventions communales 2010 aux associations sociales suivantes pour un montant de 49 000 € :**

A.P.E.I "Papillons blancs de Vincennes"		2 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne		900 €
Association d'Entraide de l'Église réformée de Vincennes		1 000 €

Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	400 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Famille Services Vincennes	3 000 €
Association générale des familles	2 500 €
Association Maison Notre-Dame	3 000 €
Association œcuménique d'entraide	2 500 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	11 000 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Comité français de secourisme de Vincennes	1 000 €
Croix-Rouge française	6 000 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	2 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	500 €
Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	100 €
Les Auxiliaires des aveugles	200 €
Maisons d'accueil L'Îlot	1 500 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €
Potentielle	1 100 €
Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Val-de-Marne	3 000 €
Secours catholique	1 100 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Union féminine civique et sociale - Familles rurales de Vincennes	500 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	700 €
Union pour la défense de la santé mentale	500 €

▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales aux associations de jeunesse suivantes pour un montant de 5 900 € :**

à l'unanimité,

Chœur "Chanter" Enfants	500 €
Fêtes comme chez vous	600 €
Foyer socio-éducatif du collège Françoise-Giroud	200 €
Les échecs de Vincennes	600 €
Rêves	1 000 €

à la majorité (7 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE),

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges 300 €

à la majorité (2 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE - Mme HAUCHEMAILLE ne prend pas part au vote),

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes 200 €

Scouts et guides de France - Groupe Jacques-Deschamps 2 500 €

▷ **VOTE une première répartition des subventions municipales aux associations sportives suivantes pour un montant de 206 000 € :**

à l'unanimité,

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	4 000 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	9 000 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	4 500 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Club olympique vincennois	45 000 €
Gym "V" pour tous	300 €
Jeux de boules de Vincennes	2 000 €
Karaté Vincennes	1 500 €
Les Dauphins de Vincennes	1 800 €
Moto-club de Vincennes	500 €
Rugby club de Vincennes	26 000 €
Rythmique sportive vincennoise	5 500 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €
Taekwondo Vincennes	1 500 €
Tennis de table vincennois	2 000 €
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €
Vélo-club de Vincennes	7 500 €
Vincennes Athlétic	9 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	250 €
Vincennes nautique	3 000 €
Vincennes plongée passion	2 000 €
Vincennes Rock Club	450 €
Vincennes Volley club	45 000 €
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	300 €

ADMINISTRATION MUNICIPALE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les représentants du Conseil municipal au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H21 sur le territoire de la commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée : M. Laurent LAFON, Maire et Mme VOISIN, Adjointe au Maire en qualité de délégués titulaires ; M. BEUZELIN, Conseiller municipal et M. PANNETIER, Adjoint au Maire, en qualité de délégués suppléants.

RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les prestations d'action sociale en faveur du personnel communal.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle entre la Ville et l'Amicale du personnel territorial de Vincennes par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2010 fixé à 709 600 €.

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), une subvention d'un montant de 33 560 € à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) au titre de l'année 2010 ainsi que 150 € pour le renouvellement de l'adhésion.

DOMAINE, AFFAIRES PATRIOTIQUES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de déclasser du domaine public les locaux sis 3 rue Lejemptel, précédemment occupés par le Tribunal d'instance, afin de les intégrer au parc privé de la Ville.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de céder le lot n° 4 de l'immeuble sis 33 rue de Strasbourg au profit de l'Association Solidarités Nouvelles pour le Logement du Val-de-Marne afin d'y réaliser un logement social.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de céder les lots n° 15 et 16 de l'immeuble sis 175/177 rue Diderot à la VINCEM afin d'y réaliser un logement social.**

Les élus du groupe des Elus Verts de Vincennes et du groupe socialiste quittent la salle afin de ne pas participer au vote suivant et de permettre ainsi au parrainage d'être approuvé à l'unanimité des membres présents, condition indispensable pour sa mise en œuvre. Les élus de l'opposition municipale entendent ainsi respecter la démocratie mais font part de leurs réserves à l'égard du parrainage d'un régiment militaire.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le parrainage du 16^{ème} Bataillon de chasseurs dans le cadre de l'Association des villes marraines suite à la dissolution du 12^{ème} Régiment d'artillerie d'Haguenau en date du 31 juillet 2009, précédent filleul de la Ville.**

Retour en salle des élus de l'opposition municipale.

LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE, à la majorité (M. LEBEAU et M. SERNE ne prennent pas part au vote), la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 419 090 € que l'OPH de Vincennes se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à refinancer les travaux de rénovation de l'ensemble immobilier sis 38/46/50 rue Defrance afin d'améliorer son potentiel financier.**
- ▷ **ACCORDE, à la majorité (M. LEBEAU et M. SERNE ne prennent pas part au vote), la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 2 034 926 € que l'OPH de Vincennes se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de financer la réalisation d'un immeuble de 12 logements locatifs sociaux situé 89 rue Defrance.**

- ▷ **ACCORDE, à la majorité (M. LEBEAU et M. SERNE ne prennent pas part au vote), à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 400 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'acquisition de 16 logements dans la Résidence Antoine-Quinson en vue de les intégrer au parc de logements sociaux de la Ville.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 315 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'acquérir un logement dans l'immeuble sis 170 rue Diderot, situé sur un emplacement réservé.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 423 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'acquérir l'immeuble sis 226 rue de Fontenay en vue de réaliser des logements sociaux.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt PLAI de 85 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement T1 sis 1 rue Monmory.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt PLUS de 246 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement T4 sis 1 rue Monmory.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, une subvention pour surcharge foncière à la VINCEM d'un montant de 50 000 € afin d'assurer l'équilibre financier des opérations d'acquisition-amélioration des logements sis 1 rue Monmory.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement des emprunts PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 1 066 745 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la construction de 8 logements locatifs sociaux situés 2 rue de Montreuil / 28 avenue de Paris.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, une subvention pour surcharge foncière à la VINCEM d'un montant de 200 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction de logements sociaux sis 2 rue de Montreuil / 28 avenue de Paris.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 700 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la BRED afin de financer les travaux d'aménagement de l'Office de tourisme de Vincennes dans les locaux du rez-de-chaussée sis 2 rue de Montreuil / 28 avenue de Paris.**

ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, la mise en application d'un quotient familial pour l'accès aux activités du Conservatoire municipal agréé à compter de l'année scolaire 2010/2011.

RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

Concernant la mise en place d'une Charte de coopération décentralisée, **Monsieur le Maire met aux voix** :

- ▷ **un amendement** du groupe des Elus Verts visant à rédiger comme suit l'article 2 de la Charte : "Nous concevons notre action comme la réponse à une demande d'une autorité locale avec qui nous partageons des intérêts communs et avec qui nous pourrions collaborer pour identifier des besoins, élaborer des stratégies et réaliser des projets de développement améliorant les conditions de vies du plus grand nombre, sans distinction de sexe, de race, d'origine ethnique, de religion ou de conviction, d'handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle".

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **un amendement proposé par le Maire** visant à rédiger comme suit l'article 2 de la Charte : "Nous concevons notre action comme la réponse à une demande d'une autorité locale avec qui nous partageons des intérêts communs et avec qui nous pourrions collaborer pour identifier des besoins, élaborer des stratégies et réaliser des projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre, sans discrimination de quelque nature que ce soit".

L'amendement est adopté à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE) ;

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la Charte de la coopération décentralisée, ainsi amendée, dont l'objet est la définition des principes et valeurs que la Ville s'engage à respecter et à faire respecter par les différents partenaires dans le cadre des projets de solidarité internationale qui seront mis en œuvre.
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE, le Maire à solliciter subventions et cofinancements auprès de tout organisme pouvant apporter un soutien financier, humain ou technique à la réalisation des projets de solidarité internationale menés dans le cadre de la coopération décentralisée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE** à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Office de tourisme de Vincennes par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2010 fixé à 90 000 €.

TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'engager la procédure d'élaboration d'un Programme local de l'habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire de la commune afin de définir, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant un équilibre et une diversité de l'offre de logements ;
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de mettre en place un comité de pilotage , sous la conduite de Monsieur le Maire et d'y associer, outre l'État, les personnes morales suivantes, sous réserve de leur acceptation : les représentants des bailleurs sociaux présents sur la Commune et dont l'OPH de Vincennes, les représentants du parc de logements privés, un représentant de l'EPFIF, un représentant de la VINCEM, un représentant du PACT de Vincennes et un représentant de CIL.

Concernant le règlement local de publicité, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement** du groupe socialiste visant à ajouter l'article suivant au projet de délibération : "Enseignes et commerces installés sur le territoire de la commune sont invités à se conformer aux dispositions du présent règlement au plus tard le 14 avril 2015."

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 absentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE, **le projet de règlement local de la publicité, des enseignes et pré enseignes instituant des zones de publicités restreintes sur le territoire de Vincennes.**

AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à l'association Emmaüs afin de participer à la "Mission Bois de Vincennes".**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) par laquelle est notifié le montant de la subvention 2010 fixé à 60 000 €.**

HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, **la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 222 000 € que l'Association Les Papillons blancs de Vincennes se propose de contracter auprès de la BFCC afin de financer les travaux d'aménagement d'un Service d'éducation spéciale et de soin à domicile (SESSAD) dans le pavillon situé dans l'enceinte de l'école élémentaire de l'Ouest.**

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, l'Association Les papillons blancs de Vincennes à déposer le permis de construire relatif aux travaux d'aménagement d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) dans le pavillon situé dans l'enceinte de l'école élémentaire de l'Ouest.

JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Club Olympique Vincennois par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2010 fixé à 45 000 €.
- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby Club de Vincennes par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2010 fixé à 26 000 €.
- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Vincennes Volley Club par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2010 fixé à 45 000 €.
- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Mission Locale pour l'Emploi des villes du nord du bois qui notifie le montant de la subvention communale 2010 fixé à 58 858 € et prolonge d'une année la validité de la convention initiale.

VŒUX

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes" visant à contester la décision du Conseil général du Val-de-Marne de ne plus participer au fonctionnement des crèches de Vincennes, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **ADOPTE** à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes".
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste "Vivons Vincennes" relatif au projet de SDRIF et au projet de loi sur le "Grand Paris", confirmée à l'unanimité.

- ▷ **REJETTE** à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU), **le vœu proposé par le groupe socialiste.**
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe des Elus Verts de Vincennes relatif à l'avenir de l'hôpital Armand Trousseau de Paris, infirmée à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS (par pouvoir à M. VINDÉOU), M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 30 juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

**Le Président,
Laurent LAFON.**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ.**



Réunion du Conseil municipal du 14 avril 2010

Question orale sur la problématique des effectifs dans les écoles de Vincennes, posée par le Groupe socialiste

Monsieur le Maire,

Le 23 mars dernier, de nombreuses écoles de Vincennes ont été complètement fermées – situation rare dans notre ville – c'est dire le malaise des enseignants face à des réformes toujours plus destructrices.

L'un des éléments de revendication des enseignants concernait les **effectifs dans les classes de Vincennes en particulier.**

En effet, il semble que bientôt il n'y aura plus de limitation du nombre d'élèves dans les classes. En maternelle pour exemple, elles comprennent aujourd'hui 30 élèves, chiffre qui pourrait monter à 32 ou 33 !

Ces « assouplissements » risquent de mettre en péril l'ouverture de classes supplémentaires dans les écoles – comme à l'école maternelle ouest par exemple.

Malgré de nombreuses tentatives de la Mairie pour tenter de rassurer parents et enseignants, on ne peut nier une montée générale tout à fait prévisible des effectifs des enfants scolarisés ou scolarisables sur Vincennes. Et proposer d'attendre une éventuelle ouverture de classe « sur constat de rentrée » (le jour même de la rentrée) par l'Inspection Académique, c'est avoir une curieuse conception de l'anticipation surtout lorsqu'il s'agit d'enfants très jeunes.

C'est sans compter qu'à partir de septembre prochain, chacune des écoles de Vincennes accueillera un enseignant fraîchement diplômé qui aura la responsabilité d'une classe. Or ces très jeunes instituteurs n'auront préalablement suivi aucune formation ! Ils apprendront donc leur métier sur le tas... et pourront disposer de 2 ou 3 fois 3 semaines de formation. Mais ces formations seront dispensées par les enseignants déjà en fonction, dans leur

classe, sur leur temps de travail, en présence des enfants, et alors même qu'ils gèrent déjà des effectifs très élevés.

Nous souhaitons donc connaître, maintenant que la date de clôture des inscriptions est passée, la politique de la ville en matière de gestion des effectifs des futurs élèves qui entreront à l'école à la rentrée prochaine car il ne nous semble pas satisfaisant, du point de vue de l'organisation tant pour les équipes enseignantes que pour les enfants et les parents eux-mêmes, d'attendre des potentielles ouvertures de classes sur constat de rentrée. **Nous souhaiterions au contraire une meilleure anticipation des situations dans toutes les écoles de la ville.**

Réponse de Madame VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de Mme DEBRENNE-DEHAY, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Vous vous inquiétez des effectifs dans les classes de Vincennes pour la rentrée prochaine.

Effectivement, depuis ces deux dernières années maintenant, nous constatons une hausse de ces effectifs au sein des établissements scolaires vincennois et plus particulièrement des écoles maternelles.

C'est pourquoi, suite aux inscriptions qui se sont déroulées ces dernières semaines, la municipalité est extrêmement vigilante quant aux demandes d'inscription afin d'éviter toute surcharge dans chacune des écoles vincennoises. C'est ainsi que toutes les demandes de dérogation et de rapprochement de fratrie sont étudiées avec beaucoup d'attention pour ne pas déséquilibrer l'une ou l'autre des écoles. En tout état de cause, je peux vous certifier que le bien être de nos enfants reste notre principale préoccupation.

Ainsi, pour la rentrée 2010-2011, nous avons anticipé cette hausse en rencontrant régulièrement l'Inspectrice de l'Education nationale afin de définir avec elle les ouvertures de classes nécessaires sur notre commune. Je ne peux donc que vous rassurer sur ce sujet.

Je souhaite aussi vous rappeler que s'il n'y a pas officiellement de limitation du nombre d'enfants dans les écoles, les chiffres de 27 élèves en élémentaire et de 30 enfants en moyenne en maternelle restent aujourd'hui la référence de l'Education nationale. J'en veux pour preuve le nombre de 4 ouvertures de classes accordées par l'Education nationale à Vincennes pour la rentrée prochaine.

En ce qui concerne l'école maternelle de l'Ouest, sa situation est effectivement un peu particulière puisque l'Education nationale conditionne la possible ouverture d'une classe aux effectifs présents le jour de la rentrée scolaire. Cette éventualité étant totalement inconfortable tant pour les enfants que pour les enseignants et même pour les services municipaux, j'ai souhaité que nous puissions l'anticiper et la préparer, toujours en accord avec l'Education nationale, dès le début du mois de juin au moment où nous aurons une assez bonne visibilité sur les futurs effectifs du secteur. Nous n'attendrons pas septembre !

C'est d'ailleurs ce que j'ai indiqué en conseil d'école et lors de ma rencontre avec les associations de parents d'élèves. La rentrée scolaire pourra donc se faire dans les meilleures conditions possibles pour les petits Vincennois.

Enfin, vous vous interrogez sur l'arrivée à Vincennes de nouveaux enseignants fraîchement diplômés ; je ne suis pas en mesure, à ce jour, de vous répondre puisque nous n'avons pas encore d'information à ce sujet. Pour autant je peux vous garantir que nous resterons attentifs quant aux affectations des enseignants sur notre commune.

En conclusion, soyez convaincu que nous agissons, avec pour unique volonté, celle d'offrir à nos enfants les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement au sein de nos écoles.



Question relative à l'apparent enlisement de la démarche l'agenda 21 engagée à Vincennes

Monsieur le maire, chers collègues,

Dès l'annonce de votre volonté de lancer à Vincennes une démarche d'agenda 21 local nous avons dit notre satisfaction et notre volonté d'y participer de manière active et constructive. Et ce d'autant que nous, Verts, avons proposé cette démarche dès 2002.

C'est donc avec conviction et sincérité que nous participons depuis le début aux rencontres organisées soit au sein des instances de pilotage soit dans les réunions ouvertes à l'ensemble de la population. Et dans ce cadre nous proposons, participons, allant même jusqu'à donner conseils et contacts aux élu-e-s de la majorité et ce dans l'idée que cette démarche, quels que soient nos clivages, doit réussir au mieux et aboutir à des propositions d'action ambitieuses.

C'est donc avec une certaine gêne et une vraie inquiétude que nous nous sentons aujourd'hui obligés de vous interroger sur les apparents dysfonctionnements qui marquent ces derniers temps la démarche de concertation intrinsèque à l'établissement d'un agenda 21.

Réunions annulées ou décalées, dont l'objet change au dernier moment, où nous sommes conviés sans véritable ordre du jour ni documents supports, flou dans les instances réunies ou non, pas de concertation avec les acteurs locaux comme c'était pourtant prévu, calendrier global pas annoncé et surtout diagnostic (élément crucial de la démarche) toujours pas communiqué aux instances engagées dans la démarche alors qu'il était annoncé depuis longtemps. Tout cela a conduit au refus de l'élu vert référent sur l'agenda 21 de participer à la dernière réunion du 31 mars convoqué avec un ordre du jour flottant et aucun document de préparation. Tout cela est inquiétant pour la suite de la démarche. Un agenda 21 n'a de sens et ne peut, au demeurant, revendiquer ce nom, que s'il est co-élaborer avec toutes les parties prenantes.

Nous ignorons les raisons de cet apparent enlisement de la démarche et espérons que ce n'est que temporaire. Nous n'osons penser que cela pourrait manifester une volonté de revenir sur votre politique en faveur du développement durable, appliquant en quelque sorte le revirement opéré au sommet de l'Etat où l'on considère désormais que, je cite, « l'environnement ça commence à bien faire ».

Pour conclure nous aimerions connaître votre réponse à ces interrogations sincères sur l'avenir et la pérennité de la démarche d'agenda 21 que vous avez engagé.

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe Les Verts de Vincennes

Monsieur le conseiller municipal,

Je vais commencer par vous rassurer sur le devenir de notre Agenda 21, bien que j'aurais préféré le faire lors de la dernière réunion du Comité Agenda 21 du 31 mars, à laquelle vous n'avez pu assister : il avance bien, selon un processus d'élaboration et un calendrier tout à fait normaux.

Je comprends que votre nouvel emploi du temps soit désormais complexe à gérer. J'espère toutefois que le manque de temps ne vous amènera pas à vous désintéresser de Vincennes et des dossiers vincennois, tant en ce qui concerne le développement durable que les opérations de rénovation urbaine comme l'OPAH-centre dont vous avez théâtralement quitté les instances de pilotage lors du dernier Conseil municipal !

En tant qu'élue chargée de piloter notre démarche d'Agenda 21 et la concertation qui l'accompagne, je ne peux cependant et en aucun cas vous laisser employer les termes d'enlèvement ou de dysfonctionnement.

Vous parlez tout d'abord de réunions annulées ou dont l'objet changerait au dernier moment. C'est faux, et vous le savez.

Vous faites certainement référence à la dernière réunion du Comité Agenda 21 : initialement fixée de façon assez hasardeuse, il est vrai, entre les deux tours des élections régionales, elle a par la suite été reportée de quelques jours, ce dont vous m'avez d'ailleurs vous-même déclaré vous réjouir ! L'ordre du jour de cette réunion n'a jamais été modifié. Il vous avait été communiqué en temps et en heure et était à priori suffisamment cohérent et attractif puisqu'il a réuni 25 personnes le jour J.

Vous évoquez ensuite le flou d'instances qui se réuniraient ou pas, au petit bonheur la chance. C'est faux, et vous le savez.

Si vous aviez assisté à la réunion du 31 mars, au cours de laquelle nous avons abordé la question non traitée jusqu'ici de la gouvernance de l'Agenda 21, vous sauriez que les différentes instances de concertation se réunissent régulièrement et selon un ordre logique. C'est ainsi que les experts du Comité Agenda 21 se sont réunis le 2 décembre dernier pour préparer le Forum du 19 janvier et qu'ils ont été ou seront à nouveau invités, les 31 mars et 17 mai, à préparer le Forum du 20 mai.

Vous critiquez encore l'absence de concertation avec les acteurs locaux. Là encore c'est faux, et vous le savez pertinemment.

Comme pouvez-vous énoncer de telles contre-vérités alors que, depuis le lancement de notre Agenda 21 il y a à peine 1 an :

- le Comité Agenda 21 s'est réuni 4 fois, que 2 séries de 4 séances de travail en Ateliers 21 ont été organisées ainsi que 3 Forum 21 ;
- alors que 1200 personnes ont fréquenté les journées Objectif 21 en octobre 2009, dont 700 jeunes ;
- que tous les enfants du CME ont été associés à la démarche par des séances de travail et que nous réfléchissons avec l'Education Nationale à un projet d'éco-école ;

- alors qu'une soirée de sensibilisation à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise est programmée, soirée au cours de laquelle les commerçants seront sollicités pour se lancer dans de nouveaux éco-défis ;
- alors que le volet interne de l'agenda 21, la Charte 21, a été étroitement co-élaborée avec plus d'une centaine d'agents de la ville, dont le tiers est Vincennois.
- ou alors que nous allons multiplier les occasions d'aller à la rencontre des Vincennois, notamment ceux pour lesquels les réunions de concertation en Mairie pourraient paraître un peu intimidantes.

Vous évoquez enfin le calendrier de l'Agenda 21 et notamment celui de la parution du diagnostic, qui serait totalement en panne. C'est faux, et cela aussi vous le savez !

Je me répète et j'en suis navrée, mais une fois encore, si nous avons eu le plaisir de vous avoir parmi nous lors du dernier Comité Agenda 21, nous aurions pu vous informer directement que le diagnostic sera diffusé à ses membres au début du mois de mai, afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la séance du 17 mai. Il s'agit aujourd'hui d'un gros document d'une centaine de pages, qui est tout sauf virtuel !

Vous le voyez, on ne peut pas vraiment parler d'enlisement de notre Agenda 21. A titre personnel, je voudrais vous dire que j'ai été particulièrement choquée par le terme de « mascarade » dont vous l'avez qualifié par ailleurs, manquant ainsi singulièrement de respect vis-à-vis du travail des personnes engagées dans la démarche, qu'elles soient simples citoyens vincennois, experts, membres de l'administration communale, représentants du cabinet ADAGE, qui nous accompagne, ou encore élus de la majorité municipale.

En ce qui concerne ces derniers, je vous rappelle s'il en était besoin que l'Agenda 21 est un engagement de campagne et que notre majorité a pour habitude de tenir ses engagements.

Je comprends toutefois votre impatience de voir notre Agenda 21 achevé et soyez certain qu'elle n'a d'égale que la mienne ! Je préférerais toutefois voir cette impatience se tourner vers des propositions constructives, comme votre groupe a parfois l'habitude d'en formuler si je me réfère à votre proposition actuelle de création d'une AMAP ou à celle des aides à projets suggérées lors du dernier Conseil municipal

Alors, plutôt que de dénigrer une démarche que nous devons réussir ensemble parce que nous avons l'obligation, vis-à-vis des générations futures, de lutter contre le changement climatique ou d'instaurer une meilleure cohésion sociale, pourquoi ne vous occupez-vous pas aujourd'hui de relancer l'Agenda 21 de la Région Ile-de-France, tombé depuis des mois dans l'oubli le plus profond, sans que vos amis verts ou roses n'aient jamais manifesté le moindre état d'âme face, là, à un abandon caractérisé ?

Pour vous rattraper, je vous invite vivement à voter en faveur la proposition que fera Monsieur le Maire jeudi, lors de la première séance plénière du Conseil régional, qui visera à créer dans le règlement intérieur une nouvelle commission chargée de mener à bien, enfin, l'élaboration de l'Agenda 21 régional !

Vous le voyez, l'écologie n'est pas seulement l'apanage des Verts : des élus de la droite et du centre motivés et convaincus sont aussi capables de mener une politique en faveur du développement durable. C'est le cas à Vincennes, à la Région où encore au sommet de l'Etat.



Question relative à la mise en place d'une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) et au développement du « bio » pour tous à Vincennes

Monsieur le maire, chers collègues,

La ville de Vincennes affirme de plus en plus son souhait d'intégrer dans sa politique des objectifs de développement durable. Le groupe des verts de Vincennes, notamment depuis que la municipalité a fait l'annonce de son engagement dans une démarche d'Agenda 21, a comme vous avez pu le remarquer, effectué des propositions très concrètes sous formes de questions à chaque Conseil Municipal. Ce conseil municipal n'échappe pas à la règle.

Vous avez décidé de mettre en place dans le cadre de la charte 21 une prestation de paniers bio en direction du personnel municipal en passant par l'association « Paniers Val de Loire ».

Nous louons cette démarche puisqu'elle va permettre à des agents de la ville de s'investir dans une politique de développement durable. Ce projet, qui repose sur des fermes familiales, des jardins d'insertion, un établissement d'aide par le travail, et une entreprise d'insertion pour la mise en panier et la livraison, nous semble tout à fait pertinent d'autant plus qu'il allie « consommation responsable de produits bio » et « insertion par l'activité économique ».

Nous vous font cependant observer que cette association n'est pas une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (**AMAP**) au sens de la charte des AMAP. En effet celle-ci spécifie qu'il doit y avoir une AMAP par producteur et par groupe local de consommateur et que le partenariat qui s'établit doit être de proximité afin de préserver l'existence et la continuité des fermes locales dans une logique d'agriculture durable.

Dans la perspective que vous évoquez dans la charte 21 de création d'une AMAP « de territoire » nous voyons bien la difficulté à laquelle vous êtes confrontés. En dépit de la forte demande des consommateurs en produits sains et respectueux de l'environnement, la politique depuis trente ans d'étalement urbain en IDF, que votre majorité soutient par ailleurs, rend très difficile aujourd'hui la création d'une nouvelle AMAP en Ile de France avec un agriculteur francilien. Malgré la politique dynamique du conseil régional, et son plan de développement 2009-2013 d'installation et de conversion biologique, l'agriculture couvre dans la région 50% de la surface du territoire, mais seulement 3890 hectares d'agriculture biologique, soit 0,8% de la surface agricole .

Résultat : vous êtes donc obligés d'aller chercher un producteur à près de 200 km de Vincennes, ce qui rend la démarche, convenez-en, assez substantiellement différente..

D'un côté vous affichez, Monsieur le maire, votre volonté dans le cadre de votre mandat municipal ou régional, mais d'un autre côté vous ne pouvez pas vous désolidariser d'une droite qui soutient l'étalement urbain comme sur le plateau de Saclay au détriment de terres agricoles ou encore la création d'un nouveau circuit de formule 1 sur des terrains destinées à l'agriculture biologique. Véritable exercice d'équilibriste !

Au-delà de ce constat posé, nous souhaiterions vous questionner aujourd'hui sur votre vision municipale dans l'obligatoire conciliation de développement du bio en direction des Vincennois et votre politique sociale.

Comment faire bénéficier de produits bio les publics scolaires, les personnes âgées, les personnes socialement fragiles dans un souci d'équité et dans une démarche de service public communal?

En matière de cantines scolaires, comment envisagez-vous d'aboutir au moins à 20 % de bio pour 2012 comme le prévoit le quasi défunt Grenelle de l'environnement? Quelle articulation prévoyez-vous entre la politique sociale en direction des personnes âgées et des personnes en difficulté et le développement du bio ? N'est-il pas possible d'instaurer par exemple un chèque « fruits et légumes bio » par exemple en s'appuyant sur le CCAS ? N'est-il pas possible enfin de subventionner une association AMAP vincennoise afin qu'elle puisse appliquer par la suite dans une démarche solidaire un système de quotient familial pour ses adhérents ?

Réponse de Mme MONIN, Conseillère municipale chargée de l'éco-citoyenneté
à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe Les
Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous évoquez la Charte des AMAP dont le point 11 spécifie le principe d' « une AMAP par producteur et par groupe local de consommateur ». Ce n'est effectivement pas le cas des Paniers Bio du Val-de-Loire, puisqu'il s'agit d'une association de producteurs et non d'un producteur unique.

Il vous faut savoir que, malgré la recherche active de quatre agents de la ville pendant près d'un an et l'exploration de nombreuses pistes, nous n'avons pas trouvé de producteur unique en Ile-de-France. La région a en effet une vraie lacune en la matière, lacune que les politiques régionales suivies n'ont pas comblée. Vouloir absolument respecter l'intégralité de la Charte des AMAP nous aurait donc amené à un abandon définitif du projet !

Toutefois, l'association de producteurs des Paniers bio du Val de Loire n'est nullement en un choix de seconde main, puisque ce dispositif comporte en réalité de nombreux avantages par rapport à une AMAP classique:

- il n'occasionne pas de charge de travail pour les abonnés concernant la gestion (abonnement, paiement, livraison, distribution) ; c'est donc un dispositif facile à mettre en place pour le plus grand nombre, et durable dans le temps ;
- de la même façon, les producteurs n'ont pas à supporter seuls les aléas de la production ni la charge de travail que représente la livraison ; c'est donc un dispositif plus souple pour les producteurs également ;
- la diversité des produits est plus grande du fait de la multiplicité des producteurs, ce qui permet de couvrir davantage de besoins alimentaires en bio des abonnés ;

Les abonnés restent très proches des producteurs grâce au "mot de la semaine" les informant sur les produits et l'actualité des producteurs, grâce à des rencontres régulières et enfin à la possibilité de sorties pédagogiques à la ferme.

Ajoutons également que les livraisons sur Vincennes occasionnent peu d'émissions de Gaz à effet de serre supplémentaires puisqu'elles sont greffées sur une tournée existante dans les villes avoisinantes.

Notons enfin que l'association des AMAP d'Ile de France elle-même reconnaît qu'"aucune AMAP ne respecte l'intégralité de la Charte". D'ailleurs, devant les difficultés liées à l'offre très insuffisante, le plan Bio 2009-2013 d'installation et de conversion biologique dont vous parlez, préconise lui-même, en son action 19, d'encourager les agriculteurs bio à se regrouper.

S'il est vrai que la Charte des AMAP reste un cadre de référence indispensable afin de préserver l'éthique du dispositif, reconnaissons également que le dispositif des Paniers du Val de Loire est pleinement un soutien à une agriculture biologique et solidaire, qui respecte la grande majorité des engagements de la Charte des AMAP en allant même au delà en ce qui concerne la solidarité et l'insertion.

Je le rappelle, le principe central d'une AMAP est de contribuer au développement d'une agriculture durable, à la mise en place d'une économie solidaire entre ville et campagne et permettre de manger sainement pour un prix juste et accessible. Je pense que cet objectif est pleinement rempli !

Le mélange des genres auquel vous procéder ensuite est, là encore, douteux !

A vous entendre, les difficultés de création de nouvelles AMAP en Ile-de-France seraient uniquement dues à l'étalement urbain soutenu par ce que vous appelez « une politique de droite ». Doit-on vous rappeler que c'est la majorité que vous soutenez qui dirige le Conseil régional, et qu'il y a 6 ans déjà, vous vous prévaliez de faire de l'Ile-de-France la première Eco-Région d'Europe ! Aujourd'hui, ce constat d'échec leur est largement imputable.

Vous devez savoir qu'en dépit de la forte demande, l'offre reste insuffisante car, non seulement il existe une carence de foncier agricole en Ile-de-France, mais les porteurs de projets solides sont rares.

C'est pour remédier à cet état de fait que le Plan Barnier « Agriculture biologique – horizon 2012 » et que le Grenelle de l'environnement préconisent le triplement des surfaces certifiées en agriculture biologique. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'Etat et la Région ont donc décidé de mobiliser leurs moyens pour mettre en œuvre le plan de développement de l'agriculture biologique que vous mentionnez.

Vous vous inquiétez, enfin, de la mise en œuvre du bio dans les cantines scolaires, à hauteur de 20 %, comme le prévoit le Grenelle de l'environnement.

Il se trouve, comme vous le savez fort bien puisque ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises dans le cadre de la caisse des écoles, que le bio sera introduit via le futur marché de restauration, à partir de septembre 2010. Vous le voyez, nous n'avons pas attendu 2012, comme le préconisait le Grenelle de l'environnement, pour réagir ! Cette introduction se fera par l'intégration d'aliments bio sur le principe d'une 1 composante bio sur les 4 composantes servies par repas, à savoir l'entrée, les légumes, les laitages, les fruits.

Concernant vos propositions en direction des personnes âgées et fragiles, elles seront mises au débat dans le cadre de la réflexion sur l'Agenda 21.

Vœux du groupe Avec vous pour Vincennes

Pour le retrait immédiat et définitif de la décision du conseil général visant à supprimer les subventions aux crèches municipales

Le Conseil général du Val-de-Marne a décidé, en adoptant le rapport 2010-1 en séance du 1^{er} février 2010, de réduire de façon significative les subventions de fonctionnement qu'il versait aux Villes supportant la charge d'équipements petite enfance.

Concrètement, le Conseil général réduit le taux horaire de 19,5 euros en 2009 à 10 euros en 2010, et le calcule désormais sur une base de 190 jours et non plus 222 jours – et cela pour toutes les communes du département, ce qui correspond, pour notre commune, à une baisse immédiate de 56 % des sommes perçues.

Le rapport prévoit pour 2011 une dégressivité encore plus forte des taux horaires de l'accueil collectif et familial sans précision du montant de ces dégressivités et pour 2012 la suppression totale des financements du Conseil général.

De son côté, et prise au dépourvu, la CAF, lors d'une réunion le 16 mars dernier, a indiqué qu'elle n'avait pas prévu de pallier le désengagement brutal du CG 94.

Les subventions de fonctionnement perçues chaque année par Vincennes oscillaient entre 720 000€ et 730 000€. Ces montants constituent 8% des recettes de fonctionnement ; les familles finançant 30% des coûts générés, la CAF 22% et la Ville 40%.

En outre, le Conseil général du Val-de-Marne s'en prend également à l'accueil familial dont le subventionnement est désormais plafonné à 19 200 euros, au lieu des 30 000 euros perçus en 2009.

Les élus du Conseil municipal de Vincennes, choqués que le Conseil général du Val-de-Marne ajuste son budget sur le dos des municipalités et du service public de la petite enfance, exigent le retrait immédiat et définitif de cette décision arbitraire.

Au moment où la clause de compétence générale fait débat, le Conseil général réduit, voire annihile, le périmètre de sa compétence première, celle de l'aide sociale, qu'elle prenne la forme de l'aide au logement social et de l'aide au fonctionnement des crèches. Le Conseil municipal de Vincennes entend dénoncer ce paradoxe et cette injustice et appelle l'ensemble des villes du département à défendre les efforts des municipalités en faveur de la petite enfance.



Réunion du Conseil municipal du 14 avril 2010

Vœu du groupe socialiste sur le SDRIF et le « Grand Paris »

VU La Constitution du 4 octobre 1958, et notamment son article 72,

VU Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

VU la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n°82.623 du 22 juillet 1982,

VU la Loi n°83.8 du 17 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU le décret n°2005-1082 du 31 août 2005, ouvrant la procédure de révision du SDRIF,

VU le projet de SDRIF adopté par délibération n°CR 82-08 du 25 septembre 2008,

CONSIDERANT que l'élaboration du projet de SDRIF a été effectuée sous l'égide d'un comité de pilotage, présidé par le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et auquel participaient le Préfet de la Région Ile-de-France et le Président du CESR, qui s'est réuni régulièrement depuis la mise en révision,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu à l'unanimité des membres de la commission d'enquête publique relative au SDRIF,

CONSIDERANT la non association des collectivités locales à l'élaboration par le Gouvernement, du projet de loi sur le Grand Paris,

CONSIDERANT la procédure d'urgence dont le projet de loi fait l'objet, procédure à laquelle le Gouvernement s'était engagé à ne pas avoir recours et que les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat ont publiquement regrettée,

Le Conseil municipal de Vincennes

- Demande la transmission immédiate par le Gouvernement, au Conseil d'Etat, d'un projet de décret d'approbation du projet de SDRIF adopté par le Conseil régional le 25 septembre 2008.
- Demande le retrait par le gouvernement du projet de loi relatif au « Grand Paris ».